



Politique de Conduite de véhicule préventive et éco-responsable

Introduction

Chez Bôndy International, nous sommes engagés envers la sécurité routière et la protection de l'environnement. Dans cet esprit, nous avons développé une politique de Conduite de Véhicule préventive et éco-responsable pour tous nos employés qui utilisent des véhicules motorisé (voiture, moto et bateau) dans le cadre de nos fonctions professionnelles.

Définition

Une Politique de Conduite de Véhicule Préventive et éco-responsable est un ensemble de directives et de mesures mises en place par une entreprise afin de promouvoir un usage responsable et respectueux des véhicules utilisés dans le cadre professionnel.

Cette politique vise à garantir la sécurité des conducteurs et des autres usagers de la route, tout en minimisant l'impact environnemental des activités de l'entreprise.

Objectifs

Une conduite de Véhicule éco-responsable vise à réduire l'empreinte environnementale liée à l'utilisation des véhicules de l'entreprise. Cela peut inclure l'adoption de pratiques de conduite éco-énergétiques, telles que la réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre. De plus, elle peut encourager l'entretien régulier des véhicules pour optimiser leur efficacité énergétique et minimiser les émissions polluantes.

Tandis que la conduite préventive met l'accent sur la prévention des accidents de la route en encourageant les conducteurs à adopter une conduite prudente et respectueuse des règles de circulation. Cela inclut le respect des limitations de vitesse, le maintien d'une distance de sécurité adéquate avec les autres véhicules, ainsi que la signalisation des incidents ou des problèmes mécaniques.



Engagements de l'entreprise

Nous nous engageons à :

1. Respecter des règles de la circulation :
 - Tous les conducteurs doivent respecter les lois et règlements en vigueur concernant la conduite routière.
 - Il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de toute autre substance pouvant altérer les capacités de conduite.
 - L'utilisation du téléphone portable au volant est strictement interdite, sauf en cas d'utilisation d'un dispositif mains libres.

2. Respecter un mode de conduite préventive :
 - Les conducteurs doivent adopter une conduite préventive en maintenant une distance de sécurité adéquate avec les autres véhicules et en anticipant les situations de danger potentiel.
 - Les limitations de vitesse doivent être respectées en toutes circonstances.
 - Les conducteurs doivent signaler tout incident ou accident survenu pendant l'utilisation du véhicule, ainsi que tout problème mécanique ou technique.

3. Respecter un mode de conduite éco-responsable :
 - Les conducteurs doivent adopter une conduite éco-responsable en minimisant la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre.
 - L'utilisation excessive du moteur pour le chauffage ou la climatisation doit être évitée lorsque cela est possible.

4. Respecter une utilisation responsable des véhicules :
 - Les véhicules de l'entreprise ne doivent être utilisés que pour des raisons professionnelles, sauf autorisation expresse.
 - Les conducteurs doivent respecter les horaires et itinéraires prévus, en minimisant les déplacements inutiles.
 - Les véhicules doivent être utilisés de manière responsable, en évitant les comportements agressifs ou dangereux sur la route.
 - Les moteurs doivent être éteints lors des arrêts prolongés pour économiser du carburant.
 - Les conducteurs doivent adopter une conduite économique et écologique en évitant les accélérations et les freinages brusques.

5. Entretien régulièrement les véhicules :
 - Les conducteurs sont responsables de l'entretien régulier des véhicules, y compris le contrôle de la pression des pneus, l'huile moteur et les niveaux de liquide pour assurer leur efficacité énergétique et réduire les émissions polluantes.



- Tout problème mécanique ou anomalie doit être signalé immédiatement pour une réparation rapide.
6. A faire une formation et sensibilisation sur la conduite préventive et éco-responsable :
- Les conducteurs seront sensibilisés à l'impact de leur conduite sur l'environnement et encouragés à adopter des pratiques éco-responsables.
 - Des actions de sensibilisation seront menées régulièrement pour encourager les bonnes pratiques de conduite et informer sur les enjeux de la sécurité routière et de l'environnement.

Mise en vigueur de la politique

La politique de conduite de véhicule préventive et éco-responsable prend effet à partir de sa signature par le Gérant de l'entreprise et par la prise de sa connaissance par tous les collaborateurs de Bôndy International.

Le non-respect de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris des avertissements, des suspensions ou des résiliations de contrat, en fonction de la gravité de l'infraction.

Nous comptons sur l'engagement de tous nos employés pour adhérer à cette politique et promouvoir une conduite préventive, éco-responsable et sûre.

Fait à Antananarivo, le 05 Septembre 2023.

FONTAINE Max